

Donation quel type de contrat

Par **alakazam**, le 14/11/2009 à 15:51

Bonjour j'ai une hésitation par rapport à la donation à mes yeux il s'agit d'un contrat unilatéral, si c'est une donation à charge j'appellerai ça un contrat synallagmatique imparfait ou un contrat unilatéral à titre onéreux. Pourtant dans mon précis Daloz il est indiqué qu'il s'agit d'un contrat synallagmatique à titre gratuit. Est-ce que quelqu'un peut m'expliquer en quoi??

Je vous remercie